

tures making alterations in the tenure of Crown Land.

**Mr. Blake**—They can alter the tenure of all the property.

**Hon. Dr. Tupper** held further, that the elections should be held under the direction of officers of the House. He did not say Municipal officers should not be employed, but he would state that at the election for Hants, he found that the Attorney General of Nova Scotia had given written instructions to the returning officer, whose place depended on the Local Government, instructions which any legal gentleman would at once declare to be entirely illegal, the Attorney General threatening the Sheriff with dismissal if he refused to obey. He could not see how any member could propose to place the power in the hands of men who could exercise such unwarrantable authority. He felt that the franchise was too high. He differed from the member for Hants, who had, however, stated correctly the state of the things which led to the abrogation of Universal Suffrage without registration. He differed from the Ministry then in power, when they proposed to abrogate the law, without showing that it had failed in attaining the object for which it had been given—that of a full and fair representation of the people. He had succeeded in deferring its adoption till after the then next election, but in the following, under the higher voting, the Parliament did not so well represent the intelligence and ability of the country as under Universal Suffrage, and more bribery had taken place under the higher than under the lower franchise. He did not say it was due to raising the franchise, but the truth seemed to be, that the higher they raised the reputation of a Parliament, the stronger were the inducements to enter it, and the greater the struggle to obtain a seat, and this was well seen in the Imperial Parliament, which he looked on as a model for all. He trusted that a court would be established to make enquiry into such cases. They were now starting with what might be called a clean slate, being untrammelled with any franchise. It might be well not to be too conservative, although the qualification might be put somewhat high, as it was easy to reduce it. There were many who would be disfranchised under the present law, and he called attention to the fact, that there were a large number of registered owners of shipping, who might wisely be included in the list of voters. He held that the possession of leasehold property and occupation for one year, should also entitle, as the five years' lease was almost totally unknown in Nova Scotia. With regard to the ballot, he had voted for it during his first session, and he mentioned its

matière d'admissibilité en changeant la période d'occupation des terres de la Couronne.

**M. Blake**—Elles peuvent modifier la période d'occupation de toute propriété.

L'honorable **Dr Tupper** pense que les élections doivent avoir lieu sous la direction des fonctionnaires de la Chambre. Il ne dit pas qu'il ne faut pas recourir aux fonctionnaires municipaux, mais il rappelle qu'aux élections du comté de Hants, il a constaté que le Procureur général de la Nouvelle-Écosse avait donné au directeur du scrutin, dont le poste dépendait du gouvernement provincial, des instructions écrites que n'importe quel homme de loi aurait immédiatement déclarées illégales, le Procureur général menaçant le shériff de destitution s'il refusait d'obéir. Il ne peut pas comprendre qu'un député propose de remettre le pouvoir entre les mains d'hommes susceptibles d'exercer l'autorité de façon aussi injustifiable. Il trouve que le droit de vote est trop étendu. Il est en désaccord avec le député de Hants lequel a cependant établi correctement les faits qui ont abouti à l'abrogation du suffrage universel sans inscription. Il désapprouve aussi la conduite du ministère alors au pouvoir lequel a proposé d'abroger la loi, sans signaler qu'elle avait failli à son objectif, à savoir une représentation entière et juste de la population. Il a réussi à retarder l'adoption de cette loi jusqu'après l'élection la plus proche, mais à la suivante, et avec le nombre de suffrages plus élevé, le Parlement ne représentait pas aussi bien l'intelligence et les compétences du pays qu'il l'avait fait sous le régime du suffrage universel, et il y a eu encore plus de corruption que lorsque le droit de vote était restreint. Il ne dit pas que cela soit dû à l'augmentation du droit de vote; mais il semble vrai que plus on rehausse la réputation du Parlement, plus il devient stimulant d'y entrer et difficile d'y obtenir un siège, comme on le constate au Parlement impérial qu'il considère comme le modèle à suivre. Il espère qu'on va former un tribunal pour enquêter sur de tels cas. On commence maintenant à faire table rase pour ainsi dire, étant libre de tout droit de vote. Il serait bon de ne pas se montrer trop modéré, même si l'admissibilité est un peu trop étendue car il est facile de la réduire. Beaucoup perdront leur droit de vote aux termes de la loi actuelle, et il signale qu'on pourrait judicieusement porter sur la liste électorale un grand nombre de propriétaires de navires immatriculés. Il pense que la possession d'une propriété louée à bail et occupée depuis un an suffit à octroyer le suffrage étant donné que le bail de cinq ans est presque inconnu en Nouvelle-Écosse. Lors de sa première session, alors qu'il siégeait pour la première fois, il a voté en faveur de ce genre de